

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/09/2013

**Absents excusés :** PARROU P. (procuration à AYROLES F.), MAZOT I. (procuration à BONAL L.), ASO M. (procuration à FROMENTEZE J.).

## **MISE A JOUR ADHESIONS/RETRAITS SYNDICAT A.GE.D.I. :**

Le Maire fait part au conseil syndical des documents en sa possession portant sur les conditions d'adhésion au Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. pour l'informatisation des collectivités territoriales.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que les communes et groupements de communes intéressés puissent adhérer ou se retirer du syndicat A.GE.D.I., le conseil municipal de Prudhomat, sur proposition du comité syndical du 29 août 2013, du syndicat intercommunal A.GE.D.I. approuve la mise à jour des adhésions et des retraits tels que présentés.

## **AMENAGEMENTS SECURITE GAUBERT :**

Dans le prolongement des essais provisoires mis en place à Gaubert (entrée de Prudhomat en provenance de Saint-Céré), le Maire propose au conseil municipal de réaliser les travaux définitifs pour la mise en place des aménagements de sécurité tels qu'ils avaient été définis par le conseil municipal.

Le Maire fait part au conseil municipal du devis proposé par l'entreprise Colas à hauteur de 5 305 € HT. Un second devis transmis par l'entreprise Frauciel de 4 735 € HT. Le conseil municipal décide d'attribuer ces travaux à l'entreprise Frauciel.

## **MAISON BREL A SAINT-CERE :**

Le Maire fait part au conseil municipal des travaux de remplacement de la porte d'entrée et des fenêtres sur la maison Brel de Saint-Céré. Suite aux devis proposés par les entreprises Lherm et Delpy, l'entreprise Lherm a été retenue pour réaliser ces travaux. Une deuxième tranche de travaux sera réalisée l'année prochaine.

## **MAMOUL :**

Les travaux d'arasement de la digue de Bonneviolle avec la création de deux pré-bassins dans le cadre de la continuité écologique ont débuté le 30 septembre. Le Maire rappelle que ce programme est financé à hauteur de 93% de la part de l'agence de l'eau Adour-Garonne, du Conseil Général, de EDF et de la Fédération de Pêche.

## **REFECTION FACADE KIOSQUE BONNEVIOLE :**

Le Maire fait part au conseil municipal des devis proposés par les entreprises Richard, Trassy et BTC pour la réfection de la façade du kiosque de Bonneviolle.

Pour la fabrication des cadres métalliques : Trassy 760 € HT / Richard 1 060 € HT

Pour la fourniture de Tasseaux : Bois et Traitement du Causse 303.30 € HT

Le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Trassy pour la fabrication des cadres métalliques et BTC pour la fourniture des tasseaux.

## **PROJET AGRANDISSEMENT KIOSQUE BONNEVIOLE :**

Monsieur Renaud LAURENT présente au conseil municipal le nouveau projet d'agrandissement du kiosque de Bonneviolle, qui consiste à la création d'un espace ouvert intégrant des toilettes publiques et faisant également fonction d'abri bus. Cet espace débordera sur le pré situé en contrebas, ce qui permettra de l'intégrer dans l'aménagement futur de cet espace.

Le conseil municipal approuve le projet tel qu'il est présenté et donne pouvoir au Maire pour déposer le permis de construire et solliciter la Préfecture du Lot pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR.

## **POINT INFO CASTELNAU :**

Deux demandes de location du point info touristique de Castelnau ont été déposées à la mairie de Prudhomat.

Le Maire rappelle que la convention de mise à disposition signée en 2001 avec la Communauté de Communes Cère et Dordogne de Bretenoux permet à la commune de Prudhomat de récupérer la jouissance de ce local.

L'utilisation de ce local n'étant plus nécessaire dans le cadre de la compétence tourisme, le Maire fait part au conseil municipal des deux propositions de locations suivantes :

1. Mademoiselle Caroline FAGE souhaiterait utiliser ce local pour y ouvrir un commerce regroupant diverses activités, telles que bar à cocktails, snack, épicerie fine et souvenirs.
2. Monsieur Denis DESBUARDS, tourneur sur bois actuellement installé à Turenne, souhaiterait utiliser ce local pour y installer son atelier et y exposer également ses créations.

Après avoir exposé à l'assemblée ces deux projets, le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour la location du Point Info à l'une ou à l'autre de ces deux personnes.

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents (13 pour/2 contres), décide de proposer la location du Point Info à Monsieur Denis DESBUARDS afin d'y installer son activité de tourneur sur bois. Les modalités de location seront précisées lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Cette activité devrait débuter au mois de mars 2014.

#### **TRAFIC POIDS LOURDS :**

Le Maire fait part au conseil municipal du courrier adressé par le Conseil Général du Lot concernant le projet d'organisation du trafic poids lourds sur le réseau routier départemental, sollicitant l'avis du conseil municipal sur ce projet.

La RD 14 et RD 43 seront limitées aux véhicules ne dépassant pas 3.5T.

Le conseil municipal se prononce favorablement à la majorité des membres présents sur le projet tel qu'il est présenté par le conseil général du Lot (12 pour / 3 abstentions).

#### **HORAIRES MAIRIE :**

Le Maire fait part au conseil municipal des nouveaux horaires de la mairie mis en place depuis le 3 septembre :

Lundi, Mardi, Vendredi : 8h30 – 17h30

Jeudi : 8h-16h

#### **REPAS CCAS**

Le repas offert aux personnes âgées de plus de 65 ans aura lieu cette année au restaurant « Lou Cantou » à Loubressac, le dimanche 8 décembre 2013.

#### **TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX :**

- Nettoyage du toit en lauzes et du clocher de l'Eglise de Bonneviolle par l'entreprise Jauzac ;
- Réparation de l'éclairage du stade ; un devis sera transmis par l'entreprise Inéo concernant les travaux à réaliser sur l'ensemble de cet éclairage ;
- Réfection du mur du cimetière de Bonneviolle par Monsieur Christian Vernéjoul ; le conseil municipal approuve le devis proposé à hauteur de 921 € HT ;
- Toiture du logement de la Maison Salgues à re-suivre et à démousser ; des devis seront demandés aux entreprises Bex et Jauzac ;

#### **TRAVAUX DE VOIRIE :**

Divers travaux de voirie ont été réalisés :

- Réfection complète de la route de Vayssière en enrobés réalisée par l'entreprise Colas ;
- Cinq journées et demi de point à temps ont été réalisées par les agents du SMIVU sur la totalité de voirie communale ;
- Réfection d'une rambarde du pont sur la route des 3 ponts;
- Compte-rendu de l'étude sur la voirie communale mise en place par la communauté de communes ;

#### **P.L.U. :**

Le Maire fait part au conseil municipal de l'avis transmis par le Service Territorial Routier sur le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, qui formule deux observations : demande d'un emplacement réservé communal au niveau de la RD19 et demande que la desserte des terrains à l'entrée de la commune (côté Loubressac) soit réalisée en face à face afin de ne créer qu'un seul point de conflit.

D'autre part, deux demandes concernant la révision simplifiée du P.L.U. ont été déposées à la mairie :

- 1- Monsieur Multon, propriétaire à Saint-Martin souhaite que son terrain classé aujourd'hui en zone A puisse être classé en zone N, afin de permettre l'extension ou la création d'annexe à son habitation ; sa demande sera étudiée lors de l'enquête publique.

- 2- Madame Combe, propriétaire de terrains sur le secteur de Gaubert Ouest/Luguet, souhaite que ces terrains aujourd'hui classés en zone Np puissent être viabilisés et rendus constructibles en intégrant une zone AU ; le Maire expose au conseil municipal que cette démarche n'est pas permise dans le cadre d'une révision simplifiée mais nécessiterait la révision totale du P.L.U. qui n'est pas aujourd'hui à l'ordre du jour. Une réponse à Madame Combe sera apportée dans ce sens.

#### **ENTRETIEN MATERIEL :**

- Remplacement du vidéoprojecteur de l'école de Prudhomat pour la somme de 963 € ;
- Remplacement des pneus du tracteur pour la somme de 1 899 €.
- Réparation sur le mécalac.

#### **LIAISON PIETONNE ROUTE DE BRETENOUX :**

Le Maire propose au conseil municipal de réfléchir à la rénovation de la liaison piétonne à l'entrée de Prudhomat, en provenance de Bretenoux (RD 14).

Il propose au conseil municipal :

- de mettre en place un aménagement similaire à celui déjà réalisé sur le secteur de Caillon (RD 14 en direction de Loubressac), avec notamment, dans un premier temps, l'implantation de poteaux bois en remplacement des balises plastiques existantes, qui permettraient de créer un cheminement piéton sécurisé et qui permettra également d'avoir un aspect plus urbain sur cette entrée d'agglomération.

- Dans un second temps, de réfléchir à un aménagement du carrefour entre la RD 14 en provenance de Bretenoux et la Voie Communale n°105 de Bonneviolle au Molinié, en direction du stade, afin de poursuivre cette liaison piétonne jusque dans Bonneviolle.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents et décide de réaliser un cheminement piéton sur la RD 14 en provenance de Bretenoux, avec la mise en place de poteaux bois, en remplacement des balises plastiques existantes.

L'aménagement du carrefour entre la RD 14 et la VC 105 de Bonneviolle au Molinié, sera étudié dans un second temps et abordé lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

Des décisions concernant l'activité économique sur le canton ont été prises :

- Vente de parcelles aux entreprises Prat Mécanique et Richard Métallerie ;
- Rachat du crédit bail cession par l'entreprise Arobois ;
- Achat de parcelles par l'entreprise Arobois pour du stockage bois ;
- Rachat du crédit bail par l'entreprise Chaylac ;
- Extension de l'entreprise Hydro-Elec ;
- Création d'un centre d'usage pour la menuiserie bois et d'un atelier de fabrication de granulés bois ;
- Mise en place d'un crédit bail immobilier pour le bâtiment Bonnet à Biars, pour la création d'un atelier de métallerie ;

#### **S.M.P.V.D. :**

- Une réunion pour le lancement du SCOT aura lieu le vendredi 8 novembre prochain dans la Maison des Bons Enfants à Prudhomat ;
- Mise en place du service ADS au sein du syndicat dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ; plusieurs scénarios sont envisagés pour calculer le coût de revient par acte de ce service.

#### **SIVU ANIMATION PERISCOLAIRE / SIVU JARDIN D'ENFANTS :**

Madame Laurence BONAL fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 19 septembre dernier à Prudhomat ; plusieurs points ont été abordés :

- Problème d'effectifs au Jardin d'Enfants ; peu d'enfants sont actuellement inscrits, une signalétique permettant une meilleure identification du Jardin d'Enfants va être mise en place ainsi qu'une campagne de communication autour de l'accueil des 2-4 ans sur notre commune. Le Maire rappelle que le fonctionnement du Jardin et du service périscolaire devra être revu à la prochaine rentrée 2014/2015.
- Réunion avec l'ensemble du personnel, école, cantine, garderie, jardin d'enfants, le lundi 7 octobre à 20h30, afin de faire le point sur l'organisation du temps scolaire et périscolaire.

✚ **LOTISSEMENT VAYSSIÈRE :**

Le Maire fait part au conseil municipal de la proposition d'achat d'un pavillon Lot Habitat au lotissement Vayssière, par Madame LEVET Françoise. Le Maire rappelle que le conseil municipal s'était prononcé favorablement, par délibération en date du 28 octobre 2011, à l'achat de pavillons par les locataires occupants, dans la limite de 2 pavillons Lot Habitat et 2 pavillons Polygone.

✚ **DEMATERIALIZATION :**

Le syndicat AGEDI interviendra le 3 octobre pour l'intégration des réseaux AEP et Assainissement dans le logiciel CAD-Com.

✚ **SOUS-PREFECTURE :**

Le Maire fait part au conseil municipal du départ de Monsieur Mohammed SAADALLAH, sous-préfet de FIGEAC. Il est remplacé par Madame Véronique LAURENT-ALBESA.

✚ **TRAVAUX COLLEGIALE DE CASTELNAU :**

Le Maire fait part au conseil municipal de la visite de Monsieur SICARD, Architecte des bâtiments de France, à la Collégiale de Castelnaud, au cours de laquelle est apparue la nécessité de réaliser des travaux d'entretien sur la toiture de la Collégiale de Castelnaud, ainsi que des travaux de rejointoiement des murs du chevet.

Le conseil municipal délibère favorablement pour rentrer dans cette démarche et souhaite demander des devis aux entreprises compétentes. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 75% par le Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine (SDAP).

**SEANCE LEVEE A 23H55**

Le Maire